

satisfaction est générale, à tel point que, dans les dernières élections, la question "betteraves" a servi dans plusieurs comtés à faire du capital politique, à mon grand regret d'ailleurs.

Cette lettre est déjà trop longue pour que j'insiste sur les avantages que procurerait au Canada le complet développement de l'industrie sucrière, avantages qui ont été, ou omis, ou trop vaguement indiqués dans le rapport-Saunders. Car, à lire le rapport, personne ne se douterait que si le Canada produisait lui-même le sucre qu'il consomme, il aurait fatalement à exporter par an pour six à sept millions de piastres, de plus de blé et de bestiaux engraisés avec le pulpe. De sorte qu'au lieu de donner six millions par an à l'étranger pour avoir du sucre nous recevriions six millions de l'étranger pour d'autres produits!

Je ne discute pas non plus la question de la prime (bounty) et des moyens pratiques à employer pour diminuer le sacrifice du trésor.

Je termine, pour aujourd'hui, en souhaitant que la question soit examinée à Ottawa avec toute l'attention qu'elle mérite, par le gouvernement et par les chambres.

Et je vous prie, cher Monsieur, de vouloir bien agréer, avec mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

Alfred MUSY.

### Succédanés de la gomme arabique

Le haut prix de la gomme arabique a conduit plusieurs chimistes à chercher des succédanés à ce produit.

M. Trojanowsky en a proposé un. En faisant bouillir de la graine de lin dans de l'eau, filtrant la décoction ainsi obtenue et la traitant par deux fois son volume d'alcool, on a un précipité qui, après dessiccation, se présente sous la forme de fragments irréguliers opaques, d'un brun jaunâtre, assez cassant, mais difficile à pulvériser, se dissolvant dans l'eau en donnant naissance à une solution mucilagineuse troublée. On peut faire à ce procédé des objections sérieuses : d'abord la formation du précipité exige une grande quantité d'alcool, et, en outre, le produit obtenu est difficile à dessécher.

M. Trojanowsky a imaginé un autre procédé. En traitant la graine de lin par l'acide sulfurique, on obtient une gomme. On opère sur une partie de la graine de lin, huit parties d'acide sulfurique étendu de huit parties d'eau, qu'on porte à l'ébullition. On ajoute quatre fois son volume d'alcool au liquide filtré et on détermine la formation d'un précipité qu'on recueille sur un filtre, qu'on lave à l'alcool et qu'on sèche. L'alcool employé dans ces opérations peut-être récupéré par distillation, après neutralisation par la chaux. La gomme obtenue est transparente, d'un brun grisâtre, cassante, facile à pulvériser, sans odeur ni saveur. Elle ressemble exactement à la gomme arabique.

Enfin, un troisième procédé a été

récemment imaginé en Allemagne, par Schumann. On fait bouillir 200 parties d'amidon, sous une pression de 2 à 3 atmosphères, avec 1,000 parties d'eau et d'une partie d'acide sulfurique ou d'acide nitrique, jusqu'à ce que le mélange commence à être fluide. On neutralise l'acide et on continue le traitement à 4 ou 5 atmosphères, jusqu'à conversion de l'amidon en gomme. On filtre sur du noir animal et on évapore la dissolution filtrée à basse température. Le produit obtenu est une substance incolore, non hygroscopique et qui a essentiellement les mêmes propriétés que la gomme arabique.

(Journal de la Droguerie.)

## ÇA ET LÀ

L'Association des Epiciers de Montréal a fait reviser ses règlements en y intercalant les amendements qui y ont été subséquemment faits. Ces règlements revisés vont être imprimés en brochure et nous en publierons, d'ailleurs, le texte dans nos colonnes.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore annoncé la réduction, pour cette année, de 20 à 22c par tonne du péage payés par les grains de l'ouest qui passent par les canaux du St-Laurent et se rendent jusqu'à Montréal. La raison de ce retard est qu'il y a conflit entre certains intérêts qui demandent que cette réduction soit aussi appliquée aux grains qui viennent à Montréal après transbordement à Ogdensburg, tandis que d'autres intérêts s'y opposent.

Nous sommes à la mi-mars, les canaux d'après les apparences seront ouverts dans un mois et l'on ignore encore sous quel régime se feront les transports cette année. Comme c'est commode pour ceux qui ont des exportations à faire!

La banque d'Hochelega vient d'obtenir gain de cause dans le procès que lui avait intenté Madame Veuve Amable Jodoin. Madame Jodoin réclamait la propriété de \$17,000 d'actions de la banque que celle-ci avait confisquées pour se couvrir d'une créance de \$25,000 qu'elle avait contre M. Jodoin. Les actions, en effet étaient au nom de M. Jodoin dans les livres de la banque. La prétention de la demanderesse était que ces actions devaient lui appartenir, ayant été achetées avec son argent, vu que M. Jodoin n'avait pas de capitaux propres et que, dans toutes les transactions qu'il faisait, il agissait au nom et pour le compte de sa femme. Le jugement fait remarquer que, en admettant cette prétention, il faudrait aussi en conclure que les avances faites par la banque à M. Jodoin étaient en réalité pour le compte de Mme. Jodoin et qu'elle avait, par conséquent le droit de confisquer les actions de Mme. Jodoin pour payer les dettes de Mme. Jodoin.

## La production et l'avenir de l'or et de l'argent.

(Suite)

Si, au lieu de remonter seulement à 1873, on porte ses regards plus haut, l'on est encore plus frappé de l'énorme développement de la production de l'argent. En consultant les *Documents relatifs à la Question monétaire*, qui ont été publiés en 1874 par les soins de M. Malou, ministre des Finances de Belgique, nous pouvons établir de la manière suivante la valeur de l'argent dans le monde en valeur monétaire depuis 1849 :

PRODUCTION DE L'ARGENT DANS LE MONDE.	
Années	Valeur monétaire.
Moyenne de 1849 à 1852	Fr. 221,722,000
Moyenne de 1853 à 1857	220,224,000
Moyenne de 1858 à 1862	267,288,000
Moyenne de 1863 à 1867	344,988,000
Année 1890 (d'après le rapport des monnaies des Etats-Unis)	791,721,000

Ainsi, depuis 1850, ou même depuis 1857, la production du métal d'argent, malgré la baisse de 30p. c. de sa valeur commerciale et malgré la fermeture des Hôtels de Monnaie de beaucoup de pays, a beaucoup plus que triplé, presque quadruplé.

Que serait-ce si la législation de tous les grands peuples venait à favoriser ce métal ?

On comprend qu'avec la très grande force que le régime représentatif ou parlementaire donne aux intérêts particuliers fortement constitués à l'encontre de l'intérêt général, qui, sous cette forme de gouvernement n'a presque plus de défenseurs, il y ait un parti considérable qui prône la restauration de l'argent dans la plénitude du pouvoir monétaire. Les Etats-Unis produisent, en effet, presque la totalité de l'argent du monde à savoir 54.516.000 onces de Troy sur un total de 128 millions en 1890 et pour une valeur monétaire de 70.485.000 de dollars près de 380 millions de francs soit un total de 791 millions de francs. Ils produisent de l'or aussi, mais pour une valeur moitié moindre. Les districts argentifères ont donc bien des moyens d'influencer le Congrès.

Néanmoins, comme il résulterait de la restauration de l'argent dans la plénitude du pouvoir monétaire une véritable catastrophe pour l'ensemble des transactions aux Etats-Unis, nous ne croyons pas que le gouvernement se laisse entraîner dans cette voie.

Loin de là, ils devraient renoncer à la loi qu'ils ont votée il y a quelques années, et qui est connue sous le nom de *Bland Bill* pour faire acheter et monnayer annuellement par le Trésor américain des quantités données d'argent qui restent dans les caisses gouvernementales et dont le public ne veut pas. On sait qu'un *Act* (loi) du 14 juillet 1890 a encore renchéri sur le *Bland Act* et que le secrétaire du Trésor doit acheter chaque mois 4½ millions d'onces de lingots d'argent qui sont transformés en dollars que l'on entasse : autant et peut-être vaudrait-il mieux les jeter purement

et simplement dans la mer. Du mois d'août 1890 au 1er novembre le Trésor américain a ainsi acheté 66.588.536 onces d'argent lui ayant coûté 68.626.565 dollars, environ 365 millions de francs.

Cette législation absurde d'acheter de l'argent dont le public ne veut pas et de l'accumuler, de l'extraire ainsi d'une mine pour l'enfourer en quelque sorte dans une autre mine, n'a pas eu l'effet qu'on en espérait. Elle n'est pas parvenue à relever la valeur commerciale, puisqu'à l'heure présente cette valeur est plus basse qu'elle n'a jamais été. Nous avions prévu ce résultat. Au moment où les plus enthousiastes annonçaient que l'argent et toutes les valeurs payables en argent allaient hausser, nous faisons remarquer que cette hausse était problématique, qu'en tout cas elle serait peu durable, que la production de ce métal surabondant dans la nature recevrait de la loi américaine une impulsion extraordinaire, ce qui n'a pas manqué. Il en serait de même si un accord international rendait à l'argent ou plutôt lui conférait en tous pays la plénitude du pouvoir monétaire.

Néanmoins, l'opinion des hommes éclairés aux Etats-Unis et ailleurs s'est émue d'une législation aussi absurde, et maintenant l'on ne recherche plus que les valeurs américaines stipulées payables en or.

Dans un prochain article, nous étudierons les mouvements de la production de ce dernier métal, et nous verrons que la prétendue rarefaction de l'or dont la production, d'ailleurs, augmente sensiblement depuis quelques années et, selon les probabilités, augmentera encore notablement, est tout-à-fait étrangère aux embarras des contrées qui se plaignent de la baisse du change et de la dépréciation de leurs billets de banque.

PAUL LEROY-BEAULIEU,  
(De l'*Economiste Français*.)

## Renseignements Commerciaux

### NOUVELLES SOCIÉTÉS

"E. Guilbault & fils", manufacturiers et marchands de chaussures, Terrebonne et Montréal. Edouard Guilbault. Depuis le 15 janvier 1892.

"Major et Demers", voituriers, Montréal. Joseph Major et Arthur Demers. Depuis le 1er janvier 1892.

"St Jean et Melançon", glace etc., St-Henri. Zénophile St Jean et Joseph Melançon. Depuis le 15 janvier 1892.

"M. H. Saulniers et Cie", entrepreneurs menuisiers, Montréal. Maxime Henri Saulniers et Joseph Saulniers. Depuis le 12 mars 1892.

"McArthur Corneille et Cie", peintures huiles et produits chimiques, Montréal. James C. Corneille, (McDougall s'étant retiré). Depuis le 14 janvier 1892.

"Morin et Blouin", ferblantiers et plombiers, Montréal. Arthur Morin et Gaudias Blouin. Depuis le 20 janvier 1892.

### RAISONS SOCIALES

"Marcotte, Leblanc et Cie", thés et épices en gros, Montréal. Joseph Leblanc, seul, depuis le 9 mars 1892.

"Porcheron, Adam et Cie", entre-